



Pays  
de  
Grasse  
communauté  
d'agglomération

# LE COMPOSTAGE

*Un travail d'équipe !*



» **GUIDE PRATIQUE POUR LA CRÉATION  
D'UNE **PLATEFORME DE COMPOSTAGE PARTAGÉ****



# Qu'est-ce-que le compostage ?

Les déchets de cuisine sont essentiellement composés de matière organique qui se **dégrade naturellement**.

Le compostage est donc le processus de décomposition de ces déchets, qui sous l'effet d'un apport d'oxygène et par processus biologique, permet d'obtenir après quelques mois **un produit comparable au terreau** et contenant des éléments utiles en agriculture et en jardinage : **le compost**.

Cet amendement **favorise la vie du sol et améliore grandement sa fertilité**.



**P**our répondre au mieux aux objectifs règlementaires de généralisation du tri à la source des biodéchets à l'horizon 2025, le Pays de Grasse développe la pratique du compostage et du lombricompostage domestiques depuis 2015, et il expérimente également depuis 2018 une collecte des déchets alimentaires sur 3 communes de son territoire.

Ce panel de solutions écologiques lui permet ainsi le détournement d'une part des biodéchets de nos ordures ménagères résiduelles au profit d'une valorisation de la matière organique.

L'habitat collectif étant particulièrement présent dans la typologie de son territoire, le Pays de Grasse souhaite aller plus loin en encourageant la pratique du compostage collectif pour tous les habitants ne disposant pas d'un jardin. Une solution complémentaire et éprouvée aux milles et une vertu écologiques, sociales et économiques.

Lorsqu'on sait qu'un foyer produit en moyenne 100kg de biodéchets par an, j'en appelle donc à la volonté politique de nos communes membres, ainsi qu'à la mobilisation citoyenne des acteurs de l'habitat collectif (syndics de copropriété, bailleurs, associations et collectifs de quartiers) sans oublier les écoles et les entreprises, pour essayer les plateformes de compostage partagé.

Pour cela, je tiens à vous assurer du soutien méthodologique et logistique du Pays de Grasse dans la concrétisation de vos projets, et dans la coordination de toutes les bonnes volontés.

Pour un territoire d'avenir et exemplaire dans la gestion environnementale de ses déchets, faisons du compostage collectif un autre pilier de la démarche de réduction et de valorisation des biodéchets sur le Pays de Grasse.

**Édito**

**Jérôme VIAUD**

Maire de Grasse  
Vice-président du département des Alpes-Maritimes  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Grasse

Les déchets fermentescibles (cuisine & déchets verts) représentent **près de 30%** du poids de notre poubelle d'ordures ménagères !

# Qu'est-ce-que une plateforme de compostage partagé ?

Le compostage partagé est **une solution adaptée pour l'habitat collectif** qui possède des espaces verts communs, et dont les familles souhaitent pratiquer la valorisation de leurs déchets fermentescibles. Une plateforme de compostage partagé peut ainsi s'implanter sur **un espace communal, en pied d'immeuble, au centre de certains quartiers ou même au cœur d'un village. 4 composteurs sont nécessaires :**

## 1 Un composteur d'apport



dans lequel les participants déposent l'ensemble de leurs déchets organiques et auxquels sera ajoutée de la matière structurante.

## 2 Un bac de maturation



dans lequel **la matière va se décomposer** jusqu'à devenir un compost mûr et utilisable. Lorsque le bac de compostage est plein, il sera transféré manuellement dans ce bac. Cette opération permet d'aérer entièrement les déchets, de mélanger les plus frais avec les plus anciens et ainsi d'**obtenir quelques mois plus tard un compost de qualité.**

## 3 Un bac de matière structurante



composé de broyat de bois ou de feuilles mortes **utiles au développement des micro-organismes et à l'aération** pour un processus de compostage plus efficace et inodrant.

## 4 Un bac de compost mûr



à la disposition de tous les usagers pour récompenser leurs efforts et à utiliser pour **nourrir leurs plantes et cultures.**

Les habitants assurent la bonne tenue de l'installation **en respectant les consignes d'apport et en assurant le brassage**, puis avec l'accompagnement d'un maître composteur, ils **utilisent le site pour valoriser leurs déchets et récupèrent in fine le fruit de leurs efforts !**

4

# Quels déchets **composter** ?



## En quantité normale



Épluchures, fruits et légumes coupés ou abîmés



Feuilles, fleurs et plantes fanées



Petits cartons, essuis-tout et serviettes en papier



Sachets de thé & marcs de café



Coquilles d'œuf



- Viande, os, poisson, crustacés,
- Coquilles (moules, huîtres...),
- Litières d'animaux, excréments,
- Huiles et graisses,
- Mégots et charbon,
- Gros branchage,
- Sac plastique,
- Couches-culottes,

**> Et d'une manière générale, tout ce qui est grossier !**



## Avec parcimonie



Pain dur, restes de repas, fromage, pelures d'agrumes, coquilles de noix...



5

## Les points

# positifs !



### Pour la collectivité

Dynamique valorisante pour la collectivité au service du vivre ensemble.

Réduit jusqu'à 30% les déchets ménagers éliminés par incinération et enfouissement.

Limite la mise en place plus onéreuse d'une collecte séparée des biodéchets dans les centres-villes densément urbanisés.

Démarche vertueuse qui élargit la réflexion des usagers au gaspillage alimentaire, à la pratique du tri sélectif et au dépôt en déchèterie.

Support d'éducation pour les scolaires sur les enjeux du recyclage.

6



### Pour les habitants

S'approprier un savoir-faire et créer un lien avec le vivant et la terre.

Donner l'accès à un outil de valorisation des déchets pour les habitants qui n'ont pas de jardin.

Partage d'une activité qui contribue au lien social entre les habitants d'un immeuble ou quartier devenus lieux d'échanges et de convivialité.

Produire une ressource verte pour les plantes de son appartement ou les espaces verts de la co-propriété.

Organisation de moments festifs lors des étapes clés.

## L'accompagnement

# du Pays de Grasse



Diagnostic sur les déchets potentiellement récupérables



Aide à la définition et à l'aménagement du site



Fourniture gratuite des composteurs nécessaires



Formation des référents, sensibilisation du public et aide à la communication



Aide à la manipulation (retournements et tamisage du compost)



Contrôle de la qualité du compost et réajustements éventuels

## Les facteurs clés de réussite

- Choix d'un terrain de 15m<sup>2</sup>, plat et en terre,
- Facilité d'accès et proximité avec les habitations,
- Accès à l'eau,
- Mise à disposition de bio-sceaux pour les utilisateurs,
- Identifier, former des référents et les mobiliser dans la durée,
- Démontrer l'absence de nuisances,
- Veiller à la production d'un compost de qualité,
- Soigner l'intégration esthétique du site dans le paysage urbain.



## St-Vallier-de-Thiery : Une démarche testée et approuvée

Bilan de la première plateforme de compostage partagé après un an d'accompagnement et d'utilisation :

**43** familles impliquées

**936 kg** de biodéchets détournés  
soit 23 kg par foyer par an.

**720 kg** de compost créé  
soit 18 kg par foyer par an.

7



## Renseignements :

**Service Environnement  
et Cadre de vie  
du Pays de Grasse**



04 97 05 22 58



[edd@paysdegrasse.fr](mailto:edd@paysdegrasse.fr)

**Communauté d'Agglomération  
du Pays de Grasse**

57, Avenue Pierre Sémard  
06130 GRASSE

[www.paysdegrasse.fr](http://www.paysdegrasse.fr)



**Pays  
de  
Grasse**  
communauté  
d'agglomération

